



**Syndicat des artisans taxis de Toulouse
Et de la Haute-Garonne**

Affilié à la Fédération Nationale des artisans du Taxi



**LE MONTANT DE LA COTISATION 2026 EST FIXEE A 230 EUROS + 10€ par ADS
supplémentaires**

Et 100 EUROS* pour les nouveaux adhérents *100% déductible de vos charges

IBAN : FR76 1780 7000 0145 5217 3527 560

Ou à adresser à l'ordre du :
Syndicat des artisans Taxis de la ville de Toulouse et de la Haute-Garonne
Chambre des Metiers
18 bis, boulevard Lacrosses
31000 TOULOUSE

BULLETIN D'ADHESION A ENVOYER PAR MAIL
Syndicataxis31@gmail.com

Je soussigné, Madame, Monsieur, (Rayer la mention inutile)

Numéro Siret :

Nom : Prénom : Raison sociale :

- Entreprise Individuelle TNS
- Gérant SAS ou SARL
- Autre

Date et Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Nombre ADS : Commune de rattachement

Nombre de salariés Code NAF 4932Z :Salariés autres :

Afin de pouvoir communiquer rapidement merci de nous préciser :

N° de tél port :

Adresse Mail :

ADHERER A NOTRE ORGANISATION PROFESSIONNELLE C'EST BENEFCIER DU SOUTIEN DE LA FNAT

Depuis 1939, la FNAT défend les intérêts de la profession et accompagne les artisans Taxi tout au long de leur activité.

La Fédération Nationale des Artisans du Taxi est l'organisation professionnelle la plus ancienne de la profession. Cette ancienneté en fait également l'une des fédérations professionnelles les plus influentes du monde de l'artisanat et c'est en grande partie grâce à son action que les taxis ont pu être admis au sein des artisans et ont pu ainsi valoriser l'image de leur profession. La Fédération Nationale des Artisans du Taxi tient une place influente dans la représentation de la profession. Elle est en mesure, au-delà des revendications légitimes, de réfléchir à son évolution, afin d'être en capacité de s'adapter à un environnement concurrentiel, commercial et technologique.

Organisée par département et région, la FNAT synthétise et coordonne les actions ainsi que les revendications de ses adhérents, afin de défendre et promouvoir la profession en France. Elle est présente sur tout le territoire, y compris les départements ultramarins.

La FNAT est présente au quotidien pour soutenir les artisans taxi, se mobiliser afin de faire évoluer la réglementation, défendre les intérêts des chauffeurs, recueillir leurs avis. La FNAT propose également son aide pour régler les éventuels problèmes juridiques liés à l'activité d'artisan taxi.

La Fédération Nationale des Artisans du Taxi est membre de la Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services (CNAMS) et de l'Union des entreprises de proximité (U2P).

La mobilisation de nos adhérents dans la défense et la représentation du secteur des métiers se traduit également par une forte représentativité des taxis dans tous les organismes consulaires.

L'adhésion à la FNAT comprend des services sur mesure :

- * Un Service juridique : ce service spécialisé accompagne à plein temps les syndicats départementaux dans leurs actions de défense collective de la profession.
- * Un partenariat MAAF ouvre aux adhérents FNAT des offres spéciales.
- * Le.Taxi : les adhérents ont un accès gratuit au registre de disponibilité des taxis via notre partenaire Appsolu.
- * Un abonnement gratuit auprès d'un Médiateur de la consommation en conformité avec la législation.
- * Un Journal : les adhérents bénéficient d'un abonnement au journal de référence de la profession : l'Echo du Taxi.
- * Une lettre d'information bimensuelle.
- * Un fonds de solidarité invalidité/décès.

Pourquoi remplir cette fiche ?

- * **Notre représentativité départementale** (commission du T3P, CPAM...) est fonction du nombre d'entreprises adhérentes et des ADS de ces entreprises.
- * **Notre représentativité nationale**, à travers la FNAT, est fonction du nombre d'entreprises et du nombre de salariés relevant de la convention collective nationale des taxis (4932Z).